

CFA Tél : 02.99.45.14.59.

Centre de Formation Apprentis et Stagiaire

La Lande de La Rencontre

35140 SAINT AUBIN DU CORMIER

Siret : 193 509 403 00013

Numéro d'activité : 53351065735

Courriel : cfa.st-aubin@educagri.fr

Site internet : <https://st-aubin.educagri.fr/>



CAPa Jardinier Paysagiste

Titre RNCP 38386, niveau 3

L'objectif de la formation

La finalité du CAPA «Jardinier Paysagiste» est l'insertion professionnelle dans le secteur du paysage ou la poursuite en BP CMA ou Baccalauréat Professionnel Agricole.

Il prépare aussi à des emplois d'ouvriers dans des entreprises du paysage ou dans des services environnement et paysage des collectivités.

L'organisation et conditions d'accès à la formation

Au CFA, la formation est organisée par la voie de l'apprentissage, sur un ou deux ans selon votre cursus antérieur.

L'organisation de l'alternance est différente suivant les années (voir calendriers d'alternance sur le site web).

Les périodes en entreprises doivent être effectuées dans toute structure ayant des activités en lien avec l'élevage ou les cultures selon le support choisi.



(Calendrier disponible sur le site web)

TAUX RÉUSSITE 2025 : NC %

SATISFACTION 2025 : NC

INSERTION à l'issue de la formation : > 2025 : NC

DURÉE > 1 ou 2 ans

EFFECTIF > 10 à 20 personnes

PROCHAINE SESSION > Septembre 2026

DÉLAIS D'ACCÈS

> Minimum 7 jours après la signature du contrat d'apprentissage

CONTACTS > agnes.ory@educagri.fr
> cfa.st-aubin@educagri.fr

Programme de la formation

Modules d'enseignement général		1 ^{er} année	2 ème année
MG1	Agir dans les situations de la vie sociale	A définir	A définir
MG2	Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle	A définir	A définir
MG3	Interagir avec son environnement social	A définir	A définir
REX	gestion de l'alternance	35	28

Support Ruminant et Grandes Cultures			
Modules d'enseignement professionnel		1 ^{ère} année	2 ème année
MP1	Insertion du salarié dans l'entreprise	A définir	A définir
MP2	Maintenance des matériels, équipements, installations et bâtiments	A définir	A définir
MP3	Travaux d'entretien paysagers	A définir	A définir
MIP	A Définir	A définir	A définir

Les conditions d'admission

Si le candidat est déjà titulaire d'un CAPA ou d'un diplôme de niveau supérieur, une admission avec un parcours aménagé peut être étudiée.

POUR ÊTRE ADMIS LES CANDIDATS DOIVENT :

- > Contacter obligatoirement notre établissement.
- > Avoir déposé auprès du CFA un dossier de candidature (à télécharger sur notre site web ou à demander toute l'année au cfa.st-aubin@educagri.fr, tel - 02.99.45.14.59).
votre demande sera enregistrée et un accusé de réception vous sera notifié par retour de mail dans les 5 jours ouvrés.
- > Participer à des entretiens (motivation et projet)

Sur simple demande le CFA vous fait parvenir un dossier de candidature. Vous serez alors convoqué(e) par l'une des coordonnatrices de la formation.

Ces démarches peuvent être engagées dès décembre. Rendez-vous lors de nos journées portes ouvertes.

Les tarifs et conditions financières

> Formation prise en charge par les OPCO (branches professionnelles), pour consultation des tarifs selon les OPCO :
<https://www.francecompetences.fr/fiche/apprentissage-mise-a-jour-du-referentiel-des-niveaux-de-prise-en-charge-issus-de-la-procedure-complementaire/>
L'apprenti est sous un statut de salarié durant l'apprentissage.

Les méthodes et modalités pédagogiques

Le CFA pratique différentes modalités pédagogiques pour faciliter l'apprentissage : travaux individuels, travaux de groupe, visites, cours théoriques, travaux dirigés et travaux pratiques

L'obtention du diplôme

- > L'attribution du diplôme de CAPa Métiers de l'Agriculture dépend d'une **épreuve orale professionnelle** en examen terminal et de CCF (**Contrôle en cours de formation**) menés pendant les deux ans de formation.
- > Les blocs de compétences sont valables à vie et permettent une validation partielle.
- > Les évaluations s'appuient sur des situations de travail.
- > Ce diplôme peut être également obtenu par la voie de la VAE



Les débouchés et poursuites d'études

Le CAPA a pour objectif :

- > soit l'insertion dans le milieu professionnel en salariat
- > soit la poursuite d'études :
 - Vers un Brevet Professionnel : Conducteur de machines agricoles ou un CS de niveau 3,
 - Vers un Baccalauréat Professionnel Travaux Paysagers.

Le CFA de Saint aubin du Cormier établissement agricole public, vous propose aussi :

- > Le Certificat d'Aptitude Professionnel MA « Métiers de l'Agriculture »
- > Le Brevet Professionnel REA « Responsable d'Entreprise Agricole »
- Nature »
- > Des formations courtes : Conduite des tracteurs en Sécurité, SST,...
- > Le Brevet Professionnel CMA « Conducteur de Machines Agricoles »
- > Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole GPN « Gestion et Protection de la